



Ville de Vernier

Dans sa séance du **mardi 4 avril 2023**, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1 RÉVISION DU STATUT DU PERSONNEL

Le Conseil municipal, par 18 OUI, 2 NON et 6 abstentions, décide :

- 1 de modifier le statut du personnel conformément au document annexé à la présente délibération ;
- 2 de fixer l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement au 1^{er} janvier 2024.

2 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 729'000.00 POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION ET POUR L'ÉQUIPEMENT DES SURFACES DESTINÉES À RECEVOIR DEUX GROUPES MULTI-ÂGES À L'AVENUE HENRI-GOLAY EN EXTENSION DE L'EVE JEAN-SIMONET

Le Conseil municipal, par 26 OUI, soit à l'unanimité, décide :

- 1 de réaliser les travaux de CHF 729'000.00 pour la transformation des surfaces destinées à recevoir deux groupes multi-âges à l'avenue Henri-Golay ;
- 2 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 729'000.00 destiné à la réalisation de ces travaux ;
- 3 de prendre acte qu'une subvention de CHF 110'000.00 sera demandée à la Confédération ;
- 4 de comptabiliser la dépense nette de CHF 619'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 5 d'amortir la dépense nette de CHF 619'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 54.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 22 mai 2023.

Vernier, le 12 avril 2023



Mélina BUNTSCHU, Présidente